DocuSign Envelope ID: 61C662ED-A376-4C45-8A23-0E94C3A5B021

ABELEC DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Rue des Jardins
26700 PIERRELATTE
520 196 197 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-huit décembre,
A 15 h 00,

La société CSM GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 1 297 207 euros, ayant son siège social 5 bis rue des Jardins - 26700 PIERRELATTE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 981 002 215 RCS ROMANS,
Représentée par son Président, Monsieur Didier TAILLANDIER,

Associée unique de la société ABELEC DISTRIBUTION,
En présence de la société CSM PARTICIPATIONS, Présidente non associée,

Étant précisé que la société E3C CONSULTING, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération de la Présidente,
- Renumérotation de l'adresse du siège social et modification corrélative des statuts,
- Refonte des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de la société CSM PARTICIPATIONS de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée illimitée :

La société CSM GROUPE,
Société par actions simplifiée au capital de 1 297 207 euros,
Ayant son siège social sis : 5bis rue des Jardins – 26700 PIERRELATTE
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 981 002 215,
représentée par Monsieur Didier TAILLANDIER, son Président.

Monsieur Didier TAILLANDIER, au nom de la société CSM GROUPE qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DT

DocuSign Envelope ID: 61C662ED-A376-4C45-8A23-0E94C3A5B021

****

LE RESTE OMIS JUSQU'A

****

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique, suite à la numérotation décidée par la Mairie de PIERRELATTE (Drôme), décide de modifier l'adresse du siège social du « *Rue des Jardins – 26700 PIERRELATTE* », au « *5bis rue des Jardins – 26700 PIERRELATTE* », à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ***ARTICLE 4 – SIEGE***

Le siège de la société est fixé :

5bis rue des Jardins – 26700 PIERRELATTE*.* »

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide la refonte globale des statuts, elle adopte article par article puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
La Présidence

Didier TAILLANDIER

La Société CSM GROUPE[1]
Représentée par Monsieur Didier TAILLANDIER

Didier TAILLANDIER

bon pour acceptation des fonctions
de Présidente

[1] Signature suivie de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Présidente* »